

999, boul. De Maisonneuve Ouest Bureau 1200 Montréal (Québec) H3A 3L4 T. 514 842-2591 - 1 800 361-7288 F. 514 842-3138 chad.ca

COMITÉ DE DISCIPLINE Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 5 décembre 2019

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président: Me Patrick de Niverville

Membres: M^{me} Chantal Yelle, B.A.A., courtier en assurance de dommages

M. Serge Meloche, courtier en assurance de dommages

Procureur de la plaignante : Se représente seule Procureur de l'intimé : Se représente seul

RÔLE

11h Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

c.

Mahamed Al Gass Dabo Certificat nº 208411 Plainte nº 2019-08-02(C)

Audition sur culpabilité et sanction

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec intégrité en soumettant 120 réclamations en vertu d'un contrat d'assurance collective souscrit par son employeur visant le remboursement de sommes totalisant 8 228 \$, alors que les soins réclamés pour lui-même ou un membre de sa famille n'ont jamais été prodigués (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 9, 37(1), 37(7) et 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);
- 1 chef pour avoir entravé directement ou indirectement le travail d'enquête du Bureau du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages (article 342 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288.